

Relance pour quatre lots infructueux suite a la suite d'une consultation

1 - Identification de pouvoir adjudicateur :

- **Catégorie** : Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue
- **Activités principales** : Services généraux des Administrations publiques
- **Identification et adresse** :

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Téléphone : 04.90.97.10.40
Fax : 04.90.97.12.07

2- Objet du marché :

2.1 Objet des travaux

RELANCE POUR QUATRE LOTS INFRUCTUEUX A LA SUITE D'UNE CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN POINT DE VENTE DE PRODUITS REGIONAUX

Nombre et consistance des lots :

LOT 2 : MACONNERIE – GROS OEUVRE

Le lot 2 ne comporte qu'une tranche ferme.

LOT 9 : PEINTURE

Le lot 9 ne comporte qu'une tranche ferme.

LOT 10 : CHAUFFAGE-VENTILLATION-CLIMATISATION

Le lot 10 ne comporte qu'une tranche ferme.

LOT 11 : PLOMBERIE SANITAIRE

Le lot 11 ne comporte qu'une tranche ferme.

2.2 Type de marché

Le présent marché de travaux est passé suivant la procédure adaptée. Il est soumis aux dispositions des articles 26.II.5 et 28 du Code des marchés publics.

2.3 Description succincte du marché

Le contenu et l'organisation de la mission sont détaillés dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.4 Lieu d'exécution des prestations

Les prestations seront réalisées au Mas du Sonnailler à Arles. Le détail du lieu d'exécution des prestations est précisé dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

2.6 Montant du marché

Le marché est traité à prix unitaire et ferme.

Le montant du marché est fixé par la décomposition des prix global et forfaitaire.

L'enveloppe financière telle que prévue dans l'acte d'engagement est fixée à 375 000 € HT pour l'ensemble des lots du marché, hors tranches conditionnelles.

2.8 Forme du marché

Marché ordinaire.

2.9 Variantes

Les variantes ne sont autorisées. Elles ne seront prises en compte que si le candidat a chiffré la solution de base et les options prévues au CCTP.

2.10 Options

La consultation ne comporte pas d'option au sens du droit national.

3-Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

3.1 Conditions relatives au contrat

- Cautionnement et garanties exigées : Aucune clause de garantie ne sera appliquée.
- Modalités essentielles de financement et de paiement : Le financement du marché est assuré sur des fonds obtenus dans le cadre de subventions publiques et de mécénat d'entreprises.
Les prestations seront rémunérées par virement administratif conformément au délai global de paiement de 30 jours prévu à l'article 98 du code des marchés publics. Le délai global de paiement commence à courir à compter de la date de réception de la facture ou des demandes de paiement équivalentes.
- Forme juridique du candidat : L'offre sera présentée par un seul opérateur économique ou par un groupement. Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.
- Langue : Les offres devront impérativement être rédigées en français.
- Monnaie : Les offres doivent être présentées en Euro.

3.2 Sélection et jugement des offres

Pièces à fournir au titre de la candidature :

- a) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à

l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Une lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé Dc1) : elle devra être complétée, datée et signée et précisant :

- * le nom et l'adresse du candidat ;
- * éventuellement le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s) ;
- * si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
- * document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics devront être fournis :

- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée du candidat pour justifier :
 - qu'il n'a pas fait l'objet, depuis au moins cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 433-2, le huitième alinéa de l'article 434-9, le deuxième alinéa de l'article 434-9-1, les articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et les articles 445-1 et 450-1, ou qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
 - qu'il n'a pas fait l'objet, depuis au moins cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
 - qu'il n'a pas fait l'objet, depuis au moins cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8221-3, L8221-5, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
 - qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 640-1 du code du commerce ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - qu'il n'est pas déclaré en état de faillite personnelle prononcée en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du Code du Commerce ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - qu'il n'est pas admis au redressement judiciaire institué par l'article L631-1 du code du commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
 - qu'il a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
 - qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. »

b) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global,

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les travaux, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

c) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration du candidat en précisant les moyens humains et matériels du candidat ainsi que ses références de chantier.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant la nature des prestations avec mention des délais, des coûts, la date et des maîtres d'ouvrage concernés. Les réalisations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

En cas de candidat étranger, document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné ;

En cas de groupement, les justifications précitées devront être produites par chaque membre du groupement. L'appréciation des capacités professionnelles, financières et techniques des membres du groupement est globale.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, les candidats peuvent demander à ce que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques dans la mesure où il justifie qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

Pièces à fournir au titre de l'offre :

a) Un projet de marché comprenant

Pour chaque lot :

- L'acte d'engagement (A.E.) de l'offre de base complété, daté et signé par les représentants, qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché ;
- Le détail du prix global et forfaitaire (DPGF) daté et signé par la personne habilitée
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat,
- Les attestations d'assurances du candidat en cours de validité.

b) Un mémoire technique et qualité

Un mémoire technique et qualité daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat, comprenant les pièces suivantes :

- Une courte lettre de motivation,
- La composition de l'équipe, comprenant notamment les qualités et références (C.V.)
- Le détail de l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- La méthodologie et spécifications techniques de l'offre, comprenant notamment :

- * les fiches techniques détaillées des matériaux et fabrications proposés répondant aux spécifications du CCTP
- * la liste complète et détaillée des produits retenus pour les travaux
- * un engagement de disponibilité et de mobilisation signé par la ou les personnes proposées pendant la durée des travaux.

4- Procédure :

4.1 Critères d'attribution

La valeur technique de l'offre sera notée sur **60 points** selon la répartition suivante :

1. ORGANISATION DES EQUIPES INTERVENANT SUR LE CHANTIER / MOYENS HUMAINS ET MATERIELS –30 points
2. CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX RETENUS 10 points
3. ENGAGEMENT DE DISPONIBILITE –10 points
4. MESURES CONCRETES POUR LA SECURITE DU CHANTIER, HYGIENE ET LES MODALITES DE GESTION DES DECHETS –10 points

Le critère prix sera noté sur **40 points**.

4.2 Date limite de réception des offres

Lundi 21 octobre 2013 à 16h00

4.3 Délai de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.4 Langue(s) pouvant(s) être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Les offres et la demande de participation devront impérativement être rédigées en français.

5- Renseignements complémentaires :

5.1 Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

5.2 Informations complémentaires

a) Retrait ou demande du dossier

Les dossiers de consultation des entreprises (DCE) sont :

- à demander par courrier électronique à l'adresse suivante : **archi@parc-camargue.fr**
- ou à retirer auprès du :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Tél : 04 90 97 10 40

- ou à demander par fax au 04 90 97 12 07

Les dossiers de consultation seront envoyés aux candidats par courrier électronique, sauf demande contraire de leur part.

b) Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats feront parvenir 6 jours avant la date limite de réception des offres une demande écrite à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Téléphone : 04.90.97.10.40

Une réponse sera alors adressée, par écrit (mail, fax, courrier) à tous les opérateurs économiques ayant retiré le dossier 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

c) Autres informations :

- Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
- Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.
- Marché non réservé
- L'exécution des marchés n'est pas soumise à d'autres conditions particulières.

Instance chargée des procédures de recours :

☒ Tribunal Administratif de Marseille
22,24 rue Breteuil
13006 Marseille